

# AU FIL DES SEANCES 2017

## Conseil Municipal du 13 février 2017

Achat de cavurnes dans le cimetière communal : Afin de pouvoir répondre à d'éventuelles demandes, le Conseil Municipal décide l'achat et l'installation de 6 cavurnes auprès de la Marbrerie Bletteranoise.

PLUI : La loi Alur prévoyant un transfert automatique de la compétence PLUI à la Communauté d'Agglomération à compter du 27 mars 2017, Monsieur le Maire présente aux Conseillers, les conséquences de ce transfert et fait part de la position négative des Maires sur ce sujet au dernier bureau élargi. Le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, à la prise immédiate de compétence dans l'attente d'un projet de territoire.

Demande de subvention pour le cheminement piétonnier rue du Carouge : Aménagement d'un cheminement piétonnier au centre du village, dans le cadre de la sécurité des usagers, rue du Carouge, depuis le carrefour avec la rue du Monument jusqu'au chemin des Teppes. Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Départemental du Jura au titre des amendes de police et des déplacements doux.

Affouage 2017 : Suite à la réunion de la commission Bois et Forêt avec les représentants de l'ONF, Monsieur le Directeur nous précise que le plan prévisionnel d'aménagement forestier ne peut pas être modifié au cours de sa durée et que la coupe blanche de la parcelle 13 ne peut être annulée.

Commission d'attribution des logements de la résidence : Création et nomination des membres de la commission d'attribution des logements de la résidence.

Eclairage cheminement piétonnier rue du Monument : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'étude proposée par le Sidec pour l'éclairage de la rue du Monument.

Mutualisation des achats administratifs avec d'autres communes : Dans le souci de réduction des coûts, la commune de Courlaoux mutualise des achats administratifs avec les communes voisines.

Réfection de la peinture de la salle polyvalente : La municipalité a décidé de profiter de la période des travaux pour rafraîchir les peintures de la salle des fêtes avec les employés et des bénévoles.

Informations diverses : changement de locataire dans l'appartement au-dessus du Vival fin janvier. Mise en place du fil d'Ariane.

## Conseil Municipal du 24 mars 2017

Approbation du compte administratif 2016 : L'excédent de fonctionnement s'élève à 164 544.33 € et l'excédent d'investissement à 17 798.72 €

Approbation du compte administratif 2016 ancienne école : résultat de fonctionnement arrêté à zéro et excédent d'investissement s'élève à 28 813.37 €

Approbation des comptes de gestion établis par le Trésorier.

Vote des taxes : Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 3 taxes : Taxe habitation 8.84 % ; Taxe foncière bâti 17.02 % ; Taxe foncière non bâti 22.31 %.

Vote des budgets :

- Primitif communal : budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 1 294 387.76 € et budget d'investissement équilibré en recettes et dépenses à 523 000 €.
- Primitif ancienne école : budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 176 550.00 € et budget d'investissement équilibré en recettes et dépenses à 795 309.37 €.

Création d'un emploi d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet : Suite à la réussite au concours d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'agent titulaire du poste, le Conseil Municipal approuve la création de cet emploi à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Mise à disposition de salle après cérémonie d'obsèques : Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuitement la salle Marcel Gauthier ou la petite salle polyvalente aux familles de Courlaoux après les cérémonies d'obsèques. Le ménage devant être assuré par les utilisateurs.

### **Conseil Municipal du 05 mai 2017**

Droits de préférence et de préemption de parcelles en nature de bois au profit de la Commune :

Ces droits de préférence et de préemption contribuent à garantir à la Commune une maîtrise foncière en matière forestière.

Rétrocession de voirie à ECLA : La voie communale rue du 19 mars 1962 depuis l'intersection avec la RD 20 route de Bletterans sur une longueur de 105 mètres est toujours communale. Le Conseil Municipal demande le transfert de cette partie de voirie dans le domaine communautaire.

Validation du projet « cheminement piétonnier rue du Carouge » et demande de subvention au Conseil Départemental du Jura au titre des amendes de police et des déplacements doux.

Location des logements rue des Ecoles

Renouvellement du contrat de bail du salon de coiffure

Attribution des subventions aux associations communales : Club la Joie de Vivre : 300 € ; Comité d'animation : 450 € ; Foyer rural : 100 € ; ACCA Courlaoux : 100 € ; Sou des Ecoles : 1 500 €.

Demande d'achat d'un terrain communal : Certains riverains de la parcelle 131 en bas du lotissement des Perroux demandent à acquérir une partie de la parcelle. Une étude de faisabilité de la vente est lancée.

Projet de verger de sauvegarde : Présentation du projet de création d'un verger de sauvegarde dans le cadre de l'appel à projet de la Région. Cet aménagement sera axé sur la préservation du milieu naturel et le respect de la biodiversité. La création de ce verger se composera de variétés fruitières anciennes et régionales qui s'intégreront parfaitement dans l'espace situé entre la voie verte et l'école.

### **Conseil Municipal du 30 juin 2017**

Election des délégués des Conseils municipaux et leurs suppléants aux élections sénatoriales du 24/09/2017.

Location du garage vers les écoles

Validation des règlements intérieurs de la résidence les Lilas.

Présentation des devis pour les parkings de et devant la résidence les Lilas. Les travaux sont confiés à l'entreprise GUILLOT et à l'entreprise EIFFAGE.

Dénomination des voiries desservant les Plaines II.

Afin de faciliter la localisation des entreprises installées vers la ZI les Plaines II, le Conseil Municipal dénomme la voie d'accès depuis la rue du 19 Mars 1962 en prolongement vers le Nord : rue Lacuzon, la voie partant de la rue Lacuzon en direction de l'Ouest : rue de Vaudrey.

Taxe d'affouage 2017/2018 : Le Conseil Municipal fixe la taxe d'affouage à 80.00 € pour l'ensemble de la campagne 2017/2019 à régler à l'inscription.

Réseau chemin des Teppes : Monsieur le Maire présente les études en cours.

Informations diverses : Départ à la retraite de Madame Sylviane PLATRET au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Conseil Municipal du 30 août 2017**

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour remplacement de Madame PLATRET.

Mise en place du compte épargne temps pour les agents salariés de la Commune.

Contrat de nettoyage salle des fêtes : une convention a été signée avec l'Association ELAN pour le nettoyage de la salle des fêtes.

Tarifs des services ALSH périscolaires et extrascolaires : Reconduction des tarifs pratiqués pour la rentrée 2017/2018.

Travaux d'extension des réseaux chemin des Teppes : Le Conseil Municipal confie les travaux d'extension des réseaux, à la charge de la commune, à l'entreprise Girard/Buguet.

Travaux forestiers parcelle 22 : Des travaux de maintenance de cloisonnement doivent être effectués dans cette parcelle, l'entreprise Mathieu a été retenue.

Aménagement de la cabine téléphonique et du central téléphonique rue du Carouge qui seront transformés en bibliothèque avec accès libre pour la population.

Réfection de la toiture de l'abri voyageur VIVAL par les membres de la commission bâtiments

### **Conseil Municipal du 13 octobre 2017**

Travaux d'électricité VIVAL : Considérant les problèmes récurrents sur le circuit d'éclairage du magasin VIVAL, il est décidé de changer le circuit magasin et de confier les travaux à l'entreprise AGIRE.

Aménagement du chemin forestier dit « chemin noir » : La commission Bois et Forêt a demandé l'empierrement du chemin forestier afin de rendre accessible les parcelles boisées n°18, 19, 20, et 21. L'entreprise Girard/Buguet est chargée de mettre en place les matériaux déposés à l'entrée de la desserte.

Projet informatique pour les écoles : Dans le cadre du nouveau plan « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité », Monsieur le Maire présente les devis des fournisseurs et indique qu'une subvention à hauteur de 50% par l'état plafonnée à 7 000.00 € peut être accordée.

Tarif sorties exceptionnelles du Centre de Loisirs : Pour les activités spécifiques proposées aux enfants qui fréquentaient l'accueil de loisirs durant les périodes extrascolaires une participation sera demandée aux parents pour certaines sorties.

Pénalité pour dépassement d'horaire au centre de loisirs : Il est rappelé aux parents des enfants qui fréquentaient l'accueil de loisirs qu'ils doivent impérativement respecter les horaires d'entrée et de sortie. Devant l'absence de respect des horaires, le Conseil Municipal fixe une pénalité de 10.00 € à compter du 2<sup>ème</sup> retard.

Aménagement salle de convivialité résidence « Les Lilas » : Acquisition de mobilier divers : tables, chaises, frigo, micro-ondes

Révision des statuts ECLA

Recensement de la population du 10 janvier au 17 février 2018.

CAE contrat aidé pour une embauche au centre de loisirs refusé par Madame la Préfète de Région.

La commission voirie doit faire un recensement sur les dessertes et les voies communales, des haies gênantes.

Suite au gel de printemps et à la sécheresse de l'été, le taux de reprise de la plantation de chênes est inférieur à la norme. Une déclaration a été faite auprès de l'entreprise.

Le Maire donne lecture des courriers reçus de riverains de la rue des Perroux et de la rue des Ecoles concernant une vitesse excessive. Une réflexion est engagée pour sécuriser les lieux.

### **Conseil Municipal du 24 novembre 2017**

Recensement de la population : nomination des agents recenseurs et rémunération : Les opérations de recensement de la population auront lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. Madame Anne-Marie BADIN et Monsieur Gérard PALACHON sont recrutés comme agents recenseurs et Monsieur Denis VOLET est désigné comme coordonnateur communal.

Rapport CLECT : Présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à ECLA figurant dans le rapport de la commission. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Régime indemnitaire : RIFSEEP : Le nouveau régime indemnitaire sera mis en place au 01 janvier 2018. Il se compose de 2 éléments :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle IFSE.

- Le Complément Indemnitare Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et la manière de servir : CIA

Demande de subvention DETR Ecole Numérique.

Achat de mobilier pour la salle de convivialité résidence « Les Lilas » : Le Conseil Municipal décide d'acheter un réfrigérateur et un micro-ondes.

Plantation verger de sauvegarde : Une étude de mise en valeur de la parcelle communale, située à proximité du village entre le groupe scolaire et la voie verte a été réalisée. Pour cette parcelle, classée au PLU en zone naturelle, il est envisagé un aménagement axé sur la préservation du milieu naturel et le respect de la biodiversité. Le Conseil Municipal décide l'achat d'arbres fruitiers.

Informations diverses : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Plantation des lilas et des arbres fruitiers le 9 décembre 2017 à 14h00.
- Affaire Janod : un protocole d'accord a été signé entre les parties et de ce fait le dossier est clos.
- Suite à des problèmes rencontrés sur les rives du toit des écoles, une demande de garantie décennale a été faite.
- La Croix Rouge nous informe d'une démarche de porte à porte du 13 novembre au 16 décembre 2017 pour une campagne de sensibilisation.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition concernant la sécurité rue des Ecoles et rue des Perroux émanant de M. et Mme Janod. Il précise qu'une étude est déjà en cours sur le secteur.
- Madame BOUVET fait le compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage du 13/11/2017.
- Résidence la Châtelaine mise en place d'un protocole d'accord pour la reprise par le CCAS de Lons de la gestion de l'EPHAD de la Châtelaine. En conséquence, la dissolution du SIVU et du CIAS sera prononcée en décembre 2017.
- Le repreneur des établissements TIFFANY demande le transfert d'une licence IV sur Courlaoux. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.
- Electricité magasin VIVAL refaite et donne entière satisfaction.
- SIER : dans le cadre de la vérification obligatoire des poteaux d'incendie : le SIER propose une convention pour effectuer moyennant paiement des vérifications pour l'ensemble des communes membres.